



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## assistants maternels

Question écrite n° 2360

### Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de M. le ministre délégué à la famille sur la situation des assistantes maternelles. Cette profession tient une place importante dans les différents modes d'accueil de l'enfant, mais elle est mal reconnue par les pouvoirs publics du fait de la diversité des statuts la régissant. En effet, plus de 45 000 assistantes maternelles permanentes sont employées par les conseils généraux ou des établissements privés pour accueillir, à leur domicile et dans leur familles, des enfants issus de foyers en grandes difficultés. D'autre part, plus de 300 000 assistantes maternelles non permanentes accueillent des enfants de particuliers. Les caractéristiques de ce métier nécessitent un réel état des lieux. Face à cette situation, un travail de concertation avec les représentants des assistantes maternelles et les pouvoirs publics fut engagé. Soixante-deux propositions avaient été élaborées concernant cette profession. Les organisations représentatives souhaitaient que la conférence de la famille soit le lieu d'une étape significative de la synthèse de ce travail d'élaboration. Or, celle-ci n'a pas eu lieu en juin de cette année. En conséquence, il lui demande quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour que les soixante-deux propositions concernant le statut des assistantes maternelles soient finalisées.

### Texte de la réponse

Si les lois n° 77-505 du 17 mai 1977 et n° 92-642 du 12 juillet 1992 ont permis de donner un cadre à l'exercice du métier d'assistante et d'assistant maternels, les transformations multiples de notre société conduisent cependant à s'interroger sur la pertinence du maintien en l'état de son statut. Dans ce contexte, trois groupes de travail dont la composition a su prendre en compte l'ensemble des acteurs de ce secteur d'activité ont été mis en place à l'automne 2001, pour se pencher sur les évolutions potentielles de ce métier, au regard des mutations auxquelles ceux qui l'exercent sont désormais confrontés et des interrogations profondes qui les traversent. Ils ont rendu leurs conclusions en avril 2002. La soixantaine de propositions soumises peut permettre de dessiner les contours d'une réforme d'envergure du métier d'assistante et d'assistant maternels, qui occuperait une place centrale au sein de la politique de la famille et de l'enfance. Pour ces raisons et parce qu'il est sensible aux difficultés rencontrées par ce métier, le Gouvernement estime qu'il est opportun de faire évoluer cette profession.

### Données clés

**Auteur :** [M. André Gerin](#)

**Circonscription :** Rhône (14<sup>e</sup> circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2360

**Rubrique :** Professions sociales

**Ministère interrogé :** famille

**Ministère attributaire :** famille

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 9 septembre 2002, page 3042

**Réponse publiée le** : 7 octobre 2002, page 3462